

MeilleureSCPI.com

Extrait d'identification de la SCPI

à jour au 11 septembre 2026

IDENTITÉ DE LA SCPI

Dénomination	SCPI URBAN VITALIM
Type	SCPI fiscale
Catégorie principale	Pinel
Catégories secondaires	N/C
Date de création	24/04/2015
SIREN	811 073 642
SIRET (siège)	811 073 642 00019
Visa AMF	n° Visa n°15-06 du 12/05/2015
Société de gestion	Urban Premium
Type de capital	fixe

CAPITAL ET PATRIMOINE

Capitalisation	30 796 700,00 €
Nombre de parts	N/C
Nombre d'associés	524
Valeur de réalisation par part	421,95 €
Valeur de reconstitution par part	515,01 €
Nombre d'actifs immobiliers	1
Surface du patrimoine	N/C
Taux d'occupation financier	N/C
Ratio d'endettement	N/C

SOUSCRIPTION, DISTRIBUTION ET ACCESSIBILITÉ

Minimum de souscription	10 parts	Fréquence des dividendes	Trimestriel
Durée de placement conseillée	N/C	Indicateur de risque (DIC)	N/C
Souscription en ligne	N/C	Souscription à crédit	N/C
Versements programmés	Non	Démembrement	Non
Éligibilité en assurance vie	Non	Prix de souscription	500,00 €

FRAIS ET COMMISSIONS

Frais de souscription HT	N/C	Frais de souscription TTC	12,00 %
Frais de gestion HT annuels	N/C	Frais de gestion TTC annuels	12,00 %
Commission d'acquisition HT	N/C	Commission de suivi des travaux HT	0,65 %
Arbitrage — plus-value HT	N/C	Arbitrage — volume HT	N/C
Arbitrage — moins-value TTC	N/C	Commission de retrait	N/C
Cession de parts TTC — avec intervention	N/C	Cession de parts TTC — sans intervention	N/C
Transmission à titre gratuit TTC	N/C		

PERFORMANCE ET DISTRIBUTION

Taux de distribution	N/C	TRI 10 ans	N/C
TRI 5 ans	N/C	TRI 15 ans	N/C
Taux d'occupation immobilier	N/C	Nombre de locataires	N/C
Taux de recouvrement	N/C	TRI cible	N/C

INTERVENANTS ET LABELS

Société de gestion	Urban Premium
Dépositaire	CACEIS Bank
Commissaire aux comptes	KPMG SA
Label ISR immobilier	N/C
Classification SFDR	N/C
Prise en compte des incidences négatives (PAI)	N/C

STRATÉGIE DE GESTION

La SCPI URBAN VITALIM privilégiera les actifs immobiliers situés dans les métropoles régionales françaises ou dans des villes à proximité immédiate répondant à des critères tels que des zones d'emploi, évolution démographique et potentiel économique. Urban Vitalim élargit ses perspectives d'investissement en incluant les immeubles de bureaux dans le cadre d'opérations de réhabilitation en immeubles d'habitation. La SCPI URBAN VITALIM mènera une politique d'investissement active visant à acquérir un patrimoine immobilier locatif en centre-ville constitué : • d'immeubles anciens à réhabiliter répondant, après travaux, aux normes réglementaires de décence et de performance énergétique • d'immeubles de bureaux à transformer en logements • ainsi que des immeubles neufs ou en VEFA

SOURCES

Identité, capital et gouvernance : documentation de la société de gestion et registre national des entreprises — visa et agréments : Autorité des marchés financiers — chiffres de collecte, d'occupation et de patrimoine : dernier bulletin trimestriel publié — frais et conditions de souscription : note d'information et document d'informations clés. Fiche produit : <https://www.meilleurescpi.com/scpi/scpi-fiscales/f173-scpi-urban-vitalim/>

Avertissement. La SCPI est un placement de long terme, à horizon minimum recommandé de huit ans. Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis, la valeur de la part et les distributions pouvant varier à la hausse comme à la baisse. La liquidité des parts n'est pas garantie et les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant toute

souscription, prendre connaissance de la note d'information, des statuts, du document d'informations clés et du dernier rapport annuel.

meilleurescpi.com